



Refus de la carte de circulation.

Par **laur**, le **13/01/2011** à **20:00**

bonjour,

j'ai une carte de séjour français et mon mari a la carte de séjour espagne. je vie ici en france et j'ai accouchée ici, quand je suis allée faire l'ademande de la carte de circulation pour mon fils on ma la refusé malgrer que j'ai présenter tous ce qu'il faut même la carte espagne de mon mari. est ce que vous pouvez m'aider pour savoir ce que je doit faire.

merci de m'aider s'il vous plait. car je ne sais pas quoi faire.

Par **Marion2**, le **13/01/2011** à **22:19**

J'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi vous êtes régularisée en France avec une carte de séjour et que votre mari soit régularisé en Espagne ???

C'est quand même surprenant !!!

Par **laur**, le **13/01/2011** à **22:29**

merci d'avoir lu ma question.

moi je suis régularisée ici car mes parents sont ici et mon mari je l'ai reconnu il été en espagne. et lui ne peut pas me rejoindre ici car sa carte ne lui donne pas droit de travailler ici et comme ça chacun est resté de son côté.

je veux savoir que dit la loi dans mon cas.
merci

Par **laur**, le **13/01/2011** à **22:44**

je veux savoir que dit la loi dans par raport au cas de mon fils. car autrement mon a tous se droits a part la carte de circulation.
merci